

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Lanaudière – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 1998, 20 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de Lanaudière présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 16 % chez les 15 à 64 ans et de 48 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. Globalement, on remarque que les taux d'incapacité sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec, et ce, quel que soit le sexe ou l'âge.

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à la mobilité (11 %), à l'agilité (10 %), à l'audition (4,4 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,9 %). Près de 64 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 36 %, une incapacité modérée ou grave (c.¹ respectivement 61 % et 39 % au Québec).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 38 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 36 % sont sans dépendance, mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 26 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Dans l'ensemble du Québec, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte), 35 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale alors que 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Près de 44 % des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 30 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 61 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 29 % des personnes de 15 à 64 ans. Aussi, près de la moitié de ces dernières sont sans dépendance, mais limitées dans les activités, soit 46 %.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception moins négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 30 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est plus

faible que la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 15 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 8 % des personnes sans incapacité considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise.

- ***Mais autant de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec***

Environ 29 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique ; ce taux est comparable à celui observé dans l'ensemble du Québec (28 %). Cette proportion est de 18 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les femmes et les 15 à 64 ans avec incapacité chez qui 34 % respectivement se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (comparativement à 31 % et 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 73 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 26 % connaissent le français et l'anglais alors que 1,2 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,5 % d'entre elles ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est relativement différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

On compte, en proportion, 2,7 % des personnes ayant une incapacité qui possèdent un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est environ une personne sur dix qui a un tel statut (11 %). De plus, 17 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur chez les hommes, mais inférieur chez les femmes***

Le revenu total moyen des hommes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (18 010 \$ c. 17 758 \$) alors qu'il est inférieur chez les femmes (11 689 \$ c. 12 696 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (17 312 \$ c. 11 689 \$) que pour les hommes (29 517 \$ c. 18 010 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 65 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***La moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, un peu plus de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² (respectivement 51 % et 52 %) alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (33 %) ou d'autres revenus (16 %). En comparaison, le

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (79 %).

▪ ***Moins de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre***

La population avec incapacité compte une proportion plus faible de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que dans l'ensemble du Québec (23 % c. 30 %). Dans la région, cette pauvreté touche davantage les femmes (26 %) et les personnes de 65 ans et plus (28 %) avec incapacité (c. respectivement 32 % et 29 % au Québec). À titre comparatif, c'est 9 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Environ 61 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 63 %. Chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 37 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (69 % c. 55 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

▪ ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

La proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est moins importante dans la région (36 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 17 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (38 % c. 33 %).

▪ ***Et moins nombreuses à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 35 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est plus faible que celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 21 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, 66 % des personnes ayant une incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres depuis cinq ans et plus, ce qui est une proportion plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 61 %. Cette proportion est de 49 % chez les personnes sans incapacité de la région et de 48 % chez celles du Québec.

- ***Moins d'insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 7 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec. Seulement 3,0 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation (c. 7 % au Québec).

- ***Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

En ce qui concerne les dépenses occasionnées par leur incapacité, 31 % des personnes en ont eu comparativement à 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère dans la région (36 % c. 28 %) comme dans l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (31 %), seulement 15 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (c. 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, près de la moitié des personnes ayant une incapacité (47 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 13 % des personnes reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est comparable au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (23 % c. 7 %).

Soulignons pour terminer que 96 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées (c. 92 % au Québec), entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (15 %), parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (13 %) ou encore parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (10 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Moins de solitude et d'isolement que dans l'ensemble du Québec***

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (17 % c. 24 %). Il n'en demeure pas moins que ces personnes sont près de trois fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (17 % c. 6 %).

La population ayant une incapacité compte aussi plus de personnes mariées ou vivant en union de fait (66 % c. 54 % au Québec) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (21 % c. 26 % au Québec). Cependant, il importe de souligner qu'elles sont, dans la région, près de trois fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (21 % c. 8 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes sont moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (61 % c. 72 %) et en plus grand nombre à être veuves, séparées ou divorcées (25 % c. 17 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (28 % c. 50 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un soutien social semblable à celui observé dans l'ensemble du Québec...***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (27 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social dans la région comme dans l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 19 %. La situation est plus préoccupante chez les femmes ainsi que chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où 29 % respectivement se situent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 25 % et 31 % au Québec).

- ***Mais une vie sociale considérée comme plus satisfaisante***

D'autre part, 19 % des personnes avec incapacité de la région sont insatisfaites de leur vie sociale (c. 22 % dans l'ensemble du Québec). Encore une fois, ce sont les femmes et les 15 à 64 ans avec incapacité qui affichent les taux d'insatisfaction les plus élevés, avec des proportions respectives de 21 % et 20 %. La même insatisfaction ne touche que 12 % des personnes sans incapacité (c. 11 % au Québec).

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Dans la région, 41 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes comparativement à 50 % dans l'ensemble du Québec. Près de 89 % en reçoivent (c. 90 % au Québec). Toutefois, 41 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (49 % c. 31 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir des besoins en ce sens (58 % c. 34 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 9 % ont besoin d'aide personnelle, 19 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques et 38 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation d'aides techniques moins élevé, sauf chez les aînés***

En 1998, près du quart des personnes ayant une incapacité dans la région (23 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. D'ailleurs, on observe des taux d'utilisation plus faibles que ceux notés au Québec chez les hommes (21 % c. 30 %), chez les femmes (25 % c. 31 %) ainsi que chez les 15 à 64 ans (16 % c. 23 %). Seuls les aînés présentent un taux d'utilisation d'aides techniques comparable à celui de l'ensemble du Québec (43 % c. 44 %). D'autre part, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (25 % c. 21 %) alors qu'au Québec, le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (43 % c. 16 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***Une proportion plus élevée de propriétaires dans la région***

Dans la région de Lanaudière, 64 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 24 % sont locataires et 12 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 44 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***9 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 4,6 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 4,8 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, un peu plus de 9 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Cette proportion est plus faible que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 5 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 14 %, pour de longs trajets de 80 km et plus (c. respectivement 9 % et 15 % au Québec). Par ailleurs, 56 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est un peu plus élevé que la proportion observée au Québec, soit 51 %.

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (78 % c. 66 %), mais nettement moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (3,7 % c. 16 %). À titre comparatif, 85 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et seulement 2,3 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus faible***

En 2000, 3 673 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 215 420 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, près de 59 déplacements durant l'année, soit 1,1 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

C'est dans des proportions identiques à celles du Québec que la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (30 %), présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (36 %) et avait une déficience intellectuelle (25 %). D'autre part, 44 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 56 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde équivalente à celle de l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 67 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de Lanaudière, ce qui représente 0,89 % des 7 500 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Un taux d'intégration en classe régulière plus élevé au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,7 % en 2001-2002, ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est toutefois de 1,3 % au secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 47 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 39 % sont en classe spéciale et 15 % en école spéciale. Au secondaire, c'est 30 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 38 % sont en classe spéciale et 32 %, en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, aussi nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes de l'ensemble du Québec***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région (52 %) comme dans l'ensemble du Québec (51 %). La proportion est de 62 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité. À l'inverse, c'est 45 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 33 % chez les jeunes sans incapacité.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région, 20 % d'entre elles ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % dans l'ensemble du Québec) et 8 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 % au Québec). De plus, 49 % de ces personnes se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible alors que dans l'ensemble du Québec, 46 % se situent dans la même catégorie. Enfin, 47 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % au Québec.

Il est toutefois important de souligner que, comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité : 20 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 9 % des personnes sans incapacité, 49 % (c. 45 %) se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative des personnes sans incapacité, et 47 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 62 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

- ***Une proportion plus élevée de personnes en emploi que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 34 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 27 % tiennent maison (c. 19 %), 24 % sont à la retraite (c. 33 %), 11 % sont sans emploi (c. 15 %) et 4,3 % sont aux études (c. 6 %).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui du reste de la population dans la région. Ainsi, en comparaison, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être en emploi (34 % c. 60 %), mais plus nombreuses à être à la retraite (24 % c. 10 %) ou à tenir maison (27 % c. 14 %).

- ***Plus de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 56 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 39 % sont en emploi et 6 % sont en chômage⁴, ce qui est comparable à la situation observée dans l'ensemble du Québec.

- ***Près de 60 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 41 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 17 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 %). Enfin, 43 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 %). Bref, dans la région, près de 60 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir identique à celui observé au Québec...***

Dans la région, 65 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir, ce qui est identique au taux observé dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique un peu plus faible que celui observé dans l'ensemble du Québec (65 % c. 67 %) alors que le taux de pratique des femmes avec incapacité de la région est similaire à celui noté dans l'ensemble du Québec (64 % c. 63 %).

D'autre part, 27 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que celles avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (38 % c. 27 %).

- ***Et un taux de pratique d'activités de loisir comparable***

Dans la région, 73 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que physiques, ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Toutefois, les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique un peu plus élevé que celui observé dans l'ensemble du Québec (74 % c. 72 %) alors que les femmes avec incapacité de la région sont aussi nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir autres que physiques (73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de Lanaudière montrent que la prévalence des incapacités y est plus élevée, et ce, quel que soit le sexe ou l'âge. Sur le plan des ressources économiques, la région présente un profil plus favorable que celui observé dans l'ensemble du Québec. Ainsi, le revenu total moyen des hommes avec incapacité de la région est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec alors que chez les femmes, nous pouvons observer le contraire. Également, une proportion plus faible de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre, vivent sous le seuil de faible revenu ou encore, vivent une situation d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes avec et sans incapacité. Il faut également souligner que les personnes avec incapacité de la région présentent une scolarisation plus faible que dans l'ensemble du Québec ; un moins grand nombre d'entre elles ont complété des études universitaires et une proportion plus faible détiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que dans la région de Lanaudière, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, bien que près de 60 % d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, elles affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, plus défavorisées que les hommes sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de Lanaudière – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Lanaudière – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca